

## **Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 15 juin 2016**

L'an deux mil seize, le onze du mois de mai, à vingt heures trente, le Conseil municipal dûment convoqué en date du deux mai deux mil seize, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

**Membres élus : 15 en fonction : 14 présents : 12**

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire,

### **Membres présents :**

Monsieur Paul ABELARD, Monsieur David BARAIZE, Madame Maria DANIEL, Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Monsieur Julien GILLES, Madame Cécile HUET, , Monsieur Mickaël LAURENT-BERTHONNEAU, Monsieur Bernard LE HIR, Monsieur Fabrice LEPAGE, Madame Sandra PELLETIER, Madame Marie-Claire SACHET, Madame Ophélie SAULDUBOIS - Conseillers municipaux.

### **Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir:**

Monsieur Sébastien LANDEAU-TROTTIER donne pouvoir à Monsieur Paul ABELARD

Madame Gwennola CHAUDET donne pouvoir à Madame Ophélie SAULDUBOIS

**Secrétaire de séance :** Monsieur Fabrice LEPAGE,

### **1) Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 11 mai 2016 ;**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2) Commissions communales**

#### **❖ Vie locale et proximité :**

- ✓ Bulletin communal

Réalisation en cours. Il manque quelques articles des commissions.

Thèmes centraux :

- Portrait : Emmanuelle BUSSON-NEDELEC (adjointe administrative de la mairie arrivée sur son poste le 21/03/2016)
- Zoom : Association des Parents d'Elèves, présentation du bureau et de leurs activités.

- ✓ Bibliothèque ;

A la rentrée, les bénévoles ne reprennent pas leur animation des TAP.

Pendant les vacances d'été, seule la permanence du samedi sera effectuée. Les horaires habituels reprendront à partir de septembre, les permanences du mercredi ne seront pas maintenues compte-tenu du taux de fréquentation durant la phase de test.

M. GILLES : J'ai rencontré un agent du CAUE. Cet organisme pourrait, dans le cadre de notre projet de salle des associations et/ou de réaménagement de la mairie, nous conseiller et éventuellement assurer la maîtrise d'œuvre pour le compte de la commune. De plus, les agents du CAUE pourraient également intégrer le renouvellement urbain à ces projets.

M. DEMOIS : C'est cet organisme qui avait fait l'étude initiale lorsqu'une première réflexion sur les bâtiments communaux avait été menée. Le service était précédemment gratuit, il est aujourd'hui payant.

Mme PELLETIER : Cette discussion sur le devenir des bâtiments communaux et plus largement sur le renouvellement du centre bourg sera évoquée lors d'une Commission élargie – Commission vie

locale et urbanisme. Une réflexion en interne sera menée avant de faire intervenir des acteurs extérieurs.

✓ Fête communale.

Bilan globalement positif, de plus le beau temps était au rendez-vous. La fête communale a été un moment de convivialité.

Lors du bilan de la manifestation nous avons évoqué quelques bémols comme la sécurisation et la signalisation de la manifestation qui seront à améliorer pour les prochaines éditions.

Autres pistes pour l'année prochaine : tournoi sportif, rallye et fil rouge un peu festif, concert ou fanfare.

Budget de l'évènement : respecté, attente de quelques éléments encore.

✓ Espace jeunes ;

Le groupe des 11-14 a démarré plus vite (15 enfants environ) que les autres groupes.

Lors de la fête communale, les 11-14 ans ont vendu des bracelets pour commencer à financer leurs projets. Lors de la permanence du 15 juin, ils ont procédé à l'élection de 2 secrétaires et 2 trésoriers. Ils souhaitent proposer un petit déjeuner aux habitants afin de continuer à s'autofinancer.

Pour les 14-17 ans, aucun adolescent n'est venu à la première permanence, ils étaient 4 à la deuxième. Nous espérons que le bouche à oreille fonctionnera. C'est un public plus complexe mais qui commence à se structurer. Statut de la junior association est en cours mais pas effectif pour le moment, le temps que les groupes se mettent en place.

18-25 ans : petits soucis le vendredi soir – problèmes de bruit mais cela est résolu. Il y a eu quelques désagréments lors de la remise des clés, notamment sur la propreté des locaux. C'est en cours d'ajustement.

Le conseil souhaite laisser un temps d'adaptation aux jeunes et leur donne jusqu'à septembre pour être responsable de leur espace.

❖ **Enfance**

✓ Bilan du Contrat enfance jeunesse 2012-2015

Le Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.), signé en 2012 suite à la sortie de la commune de la Communauté de communes Loir et Sarthe est arrivé à échéance. Avant de signer un autre contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), la CAF demande un bilan qualitatif des exercices écoulés (2012-2015) celui-ci a été envoyé en avril.

La commune est décisionnaire et gestionnaire de l'accueil périscolaire et des TAP, c'est au titre de ces deux rôles que nous renouvelons ce contrat.

Le projet jeunes pourraient faire partie de ces actions nouvelles, nous pourrions éventuellement y intégrer un éducateur. Cette option est à étudier avec Mme FARINEAU qui est notre référente.

La Commission enfance a réfléchi à une enquête de satisfaction à diffuser aux parents bénéficiaires de l'accueil périscolaire, celle-ci sera diffusée d'ici la fin de semaine.

Porte ouverte des TAP : présentation des enfants le vendredi 24 juin à partir de 16h jusqu'à 19h.

✓ rencontre avec le Directeur de l'école

Aujourd'hui nous avons 85 élèves inscrits pour la rentrée prochaine. la 4<sup>ème</sup> classe devrait être maintenue. Le tournant sera à priori la rentrée 2018 car nous sortirons du REP.

Les TAP 2016-2017 seront présentés au prochain Conseil.

#### ❖ **Urbanisme**

- ✓ Ecole

Equipement de la classe de Mme BATAIS et de M. DESPORTES en stores occultant.

Compte-tenu du nombre de tous petits qui feront la sieste l'année prochaine et des prévisions d'effectifs, Mme BATAIS a donné son accord pour que sa classe serve également de dortoir lors de ces temps de repos.

- ✓ Clos du Charron ;

Les personnes qui ont signé le compromis de vente se sont désistées. Ils renoncent au terrain. Une autre famille s'est positionnée.

- ✓ Fleurissement

Jardin du souvenir en cours de finition. Le mur est terminé, les plantations sont en cours. Plantations effectuées rue des caves et sur la place l'église.

Réunion conjointe avec la Commission vie locale pour élaborer une information à destination des habitants pour les associer à l'embellissement et au fleurissement de la commune.

- ✓ Travaux route de Cheffes et enfouissement de réseaux Tranche 1

Réunion proposée le lundi 27 juin à 17h à la mairie. Premier chiffrage du projet.

Enfouissement de réseaux - Tranche 1 (du doyenné à l'intersection de la rue des caves/rue de l'église).

- ✓ Réunion technique des 4 communes

Réflexion sur la mutualisation de nos outils et notamment du tracteur de FENEU pour le fauchage et l'élagage. Feneu doit nous chiffrer le temps du technicien.

- C.C.A.S.

Lors de la dernière réunion du C.C.A.S., ses membres ont évoqué l'association « d'une rive à l'autre » consacrée aux migrants. Un article à ce sujet sera diffusé dans le prochain bulletin communal.

### **3) Enfance ;**

#### ❖ **Autorisation de signature du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire**

Enfance – Autorisation de signature du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (délib 2016-21)
---

Le Contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire et la commune d'Écuillé.

Sa finalité est d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans et de contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes, à leur intégration dans la société, à la responsabilité pour les plus grands.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Contrat Enfance Jeunesse 2012-2015 ;

VU que la Communauté urbaine Angers Loire Métropole ne possède pas la compétence enfance/jeunesse ;

VU la délibération 2012-46 passée au Conseil municipal du 18 octobre 2012

**CONSIDERANT** que le contrat précédent est arrivé à échéance ;

**CONSIDERANT** le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019 ;

Le Conseil Municipal

- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire un nouveau contrat enfance jeunesse sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019 ;
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les avenants et documents se rapportant à ce dossier.
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.**

#### **4) Intercommunalité**

##### **❖ SDCI - Extension de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole - Modification du périmètre - Accord Local - Approbation.**

Objet : Intercommunalité - SDCI - Extension de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole - Modification du périmètre - Accord Local - Approbation.
---

Suite à la validation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale lors de sa séance du 22 janvier dernier et à la notification transmise par Mme la Préfète le 2 juin 2016, il convient que le Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole et que chaque Conseil municipal des communes concernées se prononcent, dans un délai de 75 jours, sur le projet de périmètre incluant la commune nouvelle Loire Authion.

Ce projet de périmètre doit recueillir à l'issue de la consultation, l'accord de la majorité qualifiée des Conseils municipaux, c'est à dire l'accord d'au moins la moitié des Conseils municipaux des communes intéressées, représentant au moins la moitié de la population totale des communes, ainsi que l'accord du Conseil municipal de la commune la plus peuplée, si sa population représente au moins le tiers de la population totale de l'EPCI.

L'article L5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en cas d'extension du périmètre d'un EPCI, il y a lieu de redéfinir la gouvernance de l'EPCI. Le nombre et la répartition des sièges entre les communes sont fixés selon les modalités de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- soit selon une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne
- soit selon les termes d'un accord local défini à la majorité qualifiée des Conseils municipaux.

Le Conseil municipal de chacune des communes d'Angers Loire Métropole est invité, en application de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, à se prononcer également sur cette répartition de sièges.

L'approbation de l'accord local est acquise à la majorité des deux tiers des Conseils municipaux des communes membres représentant au moins la moitié de la population totale du nouvel EPCI ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population. Le vote du conseil municipal de la commune la plus peuplée doit être favorable, si cette population représente plus d'un quart de la population du nouvel EPCI.

A défaut d'accord, la répartition des sièges sera arrêtée par Madame la Préfète au 1er janvier 2017.

Ces formalités accomplies, après que l'ensemble des communes ait délibéré sur l'adhésion de Loire Authion à Angers Loire Métropole et sur la répartition des sièges au sein du Conseil de communauté, Madame la Préfète pourra prendre l'arrêté d'adhésion de la commune Loire Authion à Angers Loire Métropole et acter de la répartition de sièges telle que proposée.

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

**VU** les statuts d'Angers Loire Métropole,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Finances du 06 juin 2016

Le Conseil Municipal

- ✓ **APPROUVE** le projet de modification de périmètre avec l'adhésion de la commune **Loire Authion** à Angers Loire Métropole.
- ✓ **PRECISE** que cette adhésion est souhaitée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;
- ✓ **PROPOSE** la répartition de sièges pour le Conseil de communauté comme indiquée en annexe.
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### Annexe

Communes	Population municipale pour 2016	Répartition de sièges au 01/01/2016	Répartition de sièges - Accord local
Angers	150 125	44	44
Commune nouvelle Loire Authion	15 471		5
Avrillé	13 125	4	4
Trélazé	12 972	4	4
Les Ponts-de-Cé	12 112	4	4
Saint-Barthélemy-d'Anjou	9 077	3	3
Montreuil-Juigné	7 213	2	2

Commune nouvelle Verrières en Anjou	<b>6 973</b>	3	2
Bouchemaine	<b>6 589</b>	2	2
Commune nouvelle Longuenée en Anjou	<b>6 211</b>	4	2
Mûrs-Erigné	<b>5 368</b>	2	2
Beaucouzé	<b>4 935</b>	2	2
Écouflant	<b>3 798</b>	2	2
Sainte-Gemmes-sur-Loire	<b>3 521</b>	1	2
Villevêque	<b>2 870</b>	1	1
Briollay	<b>2 789</b>	1	1
Soucelles	<b>2 580</b>	1	1
Saint-Lambert-la-Potherie	<b>2 513</b>	1	1
Le Plessis-Grammoire	<b>2 335</b>	1	1
Feneu	<b>2 184</b>	1	1
Saint Clément de la Place	<b>2 118</b>	1	1
Cantenay-Épinard	<b>2 044</b>	1	1
Saint-Jean-de-Linières	<b>1 766</b>	1	1
Saint-Martin-du-Fouilloux	<b>1 672</b>	1	1
Saint-Léger-des-Bois	<b>1 609</b>	1	1
Soulaire-et-Bourg	<b>1 461</b>	1	1
Savennières	<b>1 376</b>	1	1
Soulaines-sur-Aubance	<b>1 232</b>	1	1
Sarrigné	<b>819</b>	1	1
Ecuillé	<b>618</b>	1	1
Béhuard	<b>119</b>	1	1
<b>Total</b>	<b>287595</b>	94	97

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.**

5) **Finances**

❖ **Information fiscale et logiciel OFEAweb ;**

Pas de question.

## 6) Questions diverses :

### ❖ Suite C.C.I.D.

M. LE GOURRIEREC, géomètre du cadastre, propose aux membres de la Commission Communale des Impôts Directs une réunion afin de discuter des catégorisations des locaux. Le conseil municipal lui propose une réunion à la rentrée de septembre.

### ❖ Véhicule service technique

Visite prévue le mardi 21 juin à 9h au centre technique d'Angers Loire Métropole.

### ❖ Recensement 2017

Prévu du 19 janvier au 18 février 2017. M. BOURGEON sera coordonnateur. Nous recherchons un agent recenseur.

### ❖ Biopôle

Réflexion menée pour redonner un projet industriel à ce bâtiment. Nouvelles dans la presse prochainement.

### Tour de table :

Mme DANIEL : y aura-t-il une diffusion des matchs de l'Euro 2016 de programmée ?

*Discussion en commission, si une personne du Conseil souhaite porter le projet, celle-ci s'occupera des diffusions. Une association peut également s'en occuper si elle le souhaite.*

Mme SAULDUBOIS : suite de la fête municipale. Peut-être pouvons-nous créer d'autres occasions pour fédérer les habitants ?

Il y a eu une bonne répartition des rôles lors de la préparation de la fête communale ainsi qu'une forte cohésion.

Rendre la place de l'église piétonne a été un bon pari. Peut-être pouvons-nous songer à rendre cela pérenne dans le cadre des aménagements urbains.

M. ABELARD : est-ce que la présentation de l'association d'une rive à l'autre sera faite plus largement ?

*D'abord en CCAS puis certainement plus largement. Cette association regroupe plusieurs communes (ETRICHE, JUVARDEIL, CHEFFES) peut-être que l'un ou les deux administrateurs pourraient venir présenter l'association.*

M. LE HIR : interrogation personnelle sur le bâtiment de l'église et la mutualisation de son utilisation. Ce lieu pourrait-il être utilisé régulièrement pour des expositions ?

Mme PELLETIER : une habitante m'a sollicité au sujet de l'aide au transport, type voiture'âge. Quels sont ses options ? Je lui ai demandé de se rapprocher du C.C.A.S. de la commune.

Le Conseil municipal souhaite remercier Mme Ophélie SAULDUBOIS et les bénévoles qui ont participé à l'organisation de la fête communale pour leur implication et la réussite de cet évènement.

**Date prochain conseil :** Mercredi 6 juillet 2016 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

15/06/2016	2016-21	Enfance – Autorisation de signature du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire
15/06/2016	2016-22	Intercommunalité - SDCI - Extension de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole - Modification du périmètre - Accord Local - Approbation.